

## Forum des gestionnaires : 10 ans déjà



Guy-François  
Frisoni

Membre du bureau du Forum des AMP et président de Réserves naturelles de France.

“ Partager les bonnes pratiques ”

Tout a commencé par des chargés de projets, souhaitant bénéficier de conseils et consultant des « pionniers » de la gestion d'aires marines protégées. Très vite, le besoin de réflexions et d'échanges approfondis apparaît indispensable. Dans un contexte marqué par les engagements de la France à protéger ses océans, il s'agit de partager les bonnes pratiques pour améliorer la gestion et la gouvernance de ces AMP.

Des échanges techniques réunissent les façades atlantique, méditerranéenne et ultramarines. Tous les gestionnaires, quel que soit l'outil de protection ou de gestion concerné, y sont conviés. Le Forum des aires marines protégées est né. Les travaux qui résultent de ces rencontres deviennent annuels sont partagés sur un site web. Le Forum s'exprime à l'occasion de colloques (Boulogne 2007, La Rochelle 2010...), participe à l'élaboration de la stratégie nationale pour la création et la gestion des AMP, lors des travaux du Grenelle...

Pourtant, les femmes et les hommes qui le composent ne souhaitent pas ajouter au « mille-feuille institutionnel ». Informel, le Forum ne repose que sur la signature d'une charte. Il maintient son engagement au service de la protection et de la gestion de la mer depuis 10 ans avec le soutien de l'Atelier technique des espaces naturels et désormais celui de l'Agence.

Du 4 au 7 octobre, Mayotte a accueilli les 10<sup>ème</sup> rencontres du Forum des gestionnaires d'aires marines protégées.



Renaud Dupuy de la Grandrive

L'état de santé des récifs : un enjeu commun pour les gestionnaires ultramarins.

« Cette année, nous avons accueilli sept sites supplémentaires », se félicite Isabelle Rauss, chargée de mission « Milieu marin » au Conservatoire du littoral, et Présidente du Forum. « En fait, la progression des adhésions ne s'est jamais démentie. A sa création, le Forum rassemble les gestionnaires de six ou sept sites. Cette année, à Mayotte, une soixantaine d'aires marines protégées étaient représentées. »

Parc naturel marin, parc national, réserve naturelle, partie maritime des réserves de chasse ... Les statuts des AMP sont divers. « Articuler leur gestion peut paraître compliqué », reconnaît Fabrice Bosca, conservateur de la Réserve de l'îlot M'Bouzi pour l'association des Naturalistes de Mayotte. Ces rencontres étaient d'ailleurs une bonne occasion d'échanger entre gestionnaires sur la coordination entre les parcs naturels marins et les réserves, après une réunion organisée sur ce thème par le Ministère du développement durable. « En fait, explique le conservateur, une réserve incluse dans un parc naturel marin en constitue un peu le « cœur de nature ». C'est le cas de la Réserve de l'îlot M'Bouzi, qui fait partie du Parc naturel marin de Mayotte. « La présence du gestionnaire de la Réserve permet de faire respecter une réglementation précise. Cette gestion s'inscrit au sein

de celle du Parc », précise Laurent Germain de l'Agence des aires marines protégées.

L'année des Outre-mer, qui a incité à organiser ces rencontres à Mayotte, était l'occasion de mettre les AMP ultramarines à l'honneur. Lors d'un atelier, les participants ont pu, par exemple, échanger sur les sports et loisirs en Outre-mer. « Nous n'en sommes pas tous au même point quant au développement de certains sports, explique Fabrice Bosca. Le kitesurf, par exemple, est déjà intensément pratiqué à la Réunion ou en Guadeloupe, où il pose des problèmes de piétinement des coraux ou des herbiers. A Mayotte, on n'en voit quasiment pas. Nous espérons

### Articuler la gestion des AMP

bénéficier de l'expérience de nos collègues. » Un autre atelier de cette journée « Outre-mer » était consacré au suivi des AMP. « Il est essentiel que nous échangeons régulièrement sur ce thème, car les suivis ne valent que s'ils sont harmonisés, insiste Fabrice Bosca. Nos discussions révèlent les points forts et les limites de chaque méthode, et peuvent permettre de les faire évoluer. »

La troisième journée a été consacrée à découvrir l'environnement mahorais et le Parc naturel marin de Mayotte en particulier. Une occasion de mêler le plaisir du terrain et la réflexion sur des thèmes communs à tous les gestionnaires.

[www.airesmarines.org](http://www.airesmarines.org)

# Projets impactants et AMP

Lors des dernières rencontres du Forum, la question du rôle des gestionnaires d'aires marines protégées dans les processus d'étude des projets ayant un impact sur l'environnement a donné lieu à de riches échanges.



Frédéric Bachet

Quatre ateliers thématiques ont permis aux gestionnaires d'échanger.

« Qu'ils soient en charge une zone Natura 2000, un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle ou un autre type d'AMP, les gestionnaires constatent tous que leur avis est de plus en plus sollicité dans les projets pouvant avoir un impact sur l'environnement marin. » L'analyse de Denis Girou, directeur du Parc national de Guadeloupe et représentant

de l'Agence pour les Antilles traduit, en fait, une évolution récente des textes de lois. « Ils prennent de mieux en mieux en compte l'environnement dans les zones marines, et la possibilité pour les gestionnaires d'AMP d'influencer les décisions sur les projets d'aménagements tend à se généraliser, même si elle n'est pas encore tout à fait acquise. »

**L'environnement mieux pris en compte**

Récemment, le Parc national de Guadeloupe a ainsi examiné un projet de construction d'une station de traitement des déchets, comprenant un incinérateur. « Le conseil d'administration du Parc a demandé une modification du suivi de l'impact des rejets en mer, insuffisamment pris en compte dans le projet initial », détaille Denis Girou.

**Implication des gestionnaires**

« A l'époque, l'intervention du Parc national a suscité la surprise. Aujourd'hui, les porteurs de projets nous sollicitent en amont. L'évolution de la réglementation entre dans les mœurs, ce qui va dans le bon sens, celui d'un développement intégré des zones côtières. »

Le conseil de gestion d'un parc naturel marin peut, lui aussi, être amené à rendre un « avis conforme », sur saisine des services de l'Etat, lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin dans son périmètre. Depuis sa création, en 2007, le Parc naturel marin d'Iroise a déjà été sollicité à cette fin une demi-douzaine de fois. « Les projets concernés

étaient divers : octroi de licences de pêche à la bolinche, prospection pétrolière, agrandissement d'une porcherie, extension d'une zone de mouillage... », témoigne Philippe Le Niliot, chargé de la coordination scientifique au Parc naturel marin d'Iroise.

Dans les zones Natura 2000, le décret du 9 avril 2010 oblige les porteurs de projets susceptibles d'impacter l'environnement à produire une

évaluation des incidences. « Cette nouvelle disposition peut s'appliquer à de petits projets », précise Julien Froger, chargé

de mission Natura 2000 pour la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer. « Elle suscite donc parfois l'inquiétude chez leurs porteurs, lorsqu'ils apprennent qu'ils doivent donner aux services de l'Etat les éléments nécessaires à l'évaluation de leur impact sur l'environnement. » Le rôle d'animation du gestionnaire est alors crucial.

« S'il a un rapport de confiance avec les usagers, il peut, sans se substituer aux scientifiques, agir très en amont pour minimiser les impacts. A Belle-Île, les gens me connaissent et viennent me voir spontanément pour me demander conseil. Je pense donc que, dans beaucoup de cas, cette disposition va aider à la concertation, même si sa mise en œuvre n'est pas forcément simple, notamment en raison du surcroît de travail qu'elle implique pour les gestionnaires. » conclut Julien Froger.

## “ Des projets compatibles avec tous les enjeux ”



**Vincent Denby Wilkes**

Délégué régional Bretagne d'EDF.

### Comment évaluez-vous l'impact des projets d'énergie marine sur l'environnement ?

Nous réalisons un « point zéro » de l'état du milieu, à partir des données existantes et d'études complémentaires *in situ*. Sur cette base, nous identifions les impacts éventuels du projet. L'objectif est de les rendre négligeables, voire nuls, et de prévoir les mesures correctrices ou compensatoires nécessaires. Le suivi sur la durée est ensuite indispensable.

### Les gestionnaires d'AMP sont-ils associés ?

Le seul projet d'énergie marine en cours est le parc d'hydroliennes de Paimpol Bréhat, en Bretagne Nord. Une zone Natura 2000 est concernée mais pour laquelle aucun gestionnaire n'a encore été désigné. Nous l'associerions bien évidemment ! Pour être viable, un projet doit être construit avec toutes les parties prenantes. A titre d'exemple, après discussion avec le Comité local des pêches de Paimpol, le choix de la localisation du parc hydrolien s'est porté sur une zone de cantonnement à crustacés,

secteur bien sûr non pêché, très adapté à l'accueil d'hydroliennes...

### Comment percevez-vous l'élaboration d'un réseau d'AMP ?

Cela va dans le sens d'une meilleure compatibilité des projets avec tous les enjeux de l'espace concerné. Les conseils de gestion des parcs marins en particulier jouent un rôle de large concertation, qui s'inscrit dans la durée. Ils sont donc parfaitement adaptés aux exigences que pose le développement de grands équipements industriels.

# MAIA : un deuxième atelier international

## \* Mammifères marins

Du 26 au 29 septembre dernier, le deuxième séminaire du projet MAIA (Marine protected areas in the Atlantic arc) s'est tenu à Totnes, au Royaume-Uni.

« MAIA est un projet de coopération européenne qui regroupe les parties prenantes des aires marines protégées à l'échelle de la convention de mer régionale OSPAR, qui couvre l'Atlantique nord-est », rappelle sa coordinatrice, Amandine Eynaudi. « Pour l'instant, neuf portenaires y participent, représentant quatre pays de la façade atlantique. Ce sont des acteurs de la mer, au sens large : ils appartiennent à des structures chargées de la désignation et de la gestion des aires marines protégées, ou représentent des personnes qui vivent des ressources marines, ou qui travaillent dans ces espaces. » Objectif du projet : assurer la création d'un réseau d'AMP cohérent et accepté, en profitant de l'expérience de tous, mais sans nier la diversité possible des approches, d'un Etat

ou d'une région à l'autre. « Un gestionnaire d'espace protégé ne peut pas rester isolé, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un espace marin », témoigne Miguel Henriques, biologiste marin au Parc naturel da Arrabida, au Portugal. « MAIA me permet d'avoir un contact plus efficace avec d'autres gestionnaires, au Portugal et dans les autres pays de l'arc Atlantique. »

Ce séminaire de quatre jours a réuni une centaine de personnes, parmi lesquels une vingtaine d'intervenants. « La thématique retenue cette année était l'intégration des acteurs de la mer dans les processus de désignation et de gestion des aires marines protégées », précise Amandine Eynaudi. « Pour la première journée, la parole a été donnée aux usagers. Pêcheurs plaisanciers du Devon, ostréiculteurs de la Rio d'Étel, ou encore pêcheurs professionnels goliciens ou bretons ont fait part de leurs expériences et de leur implication dans les processus de désignation et de gestion des AMP. »

Le deuxième jour, plus technique, a vu des gestionnaires d'AMP, dont des invités venus des Etats-Unis, présenter leurs méthodes pour mieux impliquer les acteurs de la mer dans les décisions. Le troisième jour a été consacré aux systèmes d'informations géographiques (SIG) comme supports techniques à la concertation. « Les SIG sont des outils puissants, mais leur utilisation demande une très bonne connaissance et une grande vigilance, si l'on ne veut pas qu'ils fixent les débats mais qu'ils servent, au contraire, la réflexion, l'échange et la concertation », résume Mélanie Odion, géomaticienne à l'Agence. Le séminaire s'est terminé par une visite de terrain dans l'estuaire de la Dart river. « Ce type de moments conviviaux est très important pour comprendre la gestion locale des sites, échanger sur des cas concrets et, bien sûr, pour nouer des liens humains », estime Amandine Eynaudi. Un réseau d'aires marines protégées est aussi un réseau d'hommes.

Une conférence internationale se tiendra du 7 au 11 novembre 2011, à Fort de France, en Martinique. Organisée par l'Agence des aires marines protégées et la NOAA, une agence fédérale américaine, elle réunira les plus grands spécialistes mondiaux des mammifères marins (scientifiques, gestionnaires d'AMP, acteurs économiques). Le thème-phare de la conférence : la protection des habitats de mammifères marins en danger. Ce sera l'occasion de promouvoir AGOA, le tout nouveau sanctuaire de mammifères marins créé en 2011, sur l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises.

[www.second.icmmpo.org](http://www.second.icmmpo.org)



© B. Daniel / Agence des aires marines protégées

# Des AMP dans l'océan Austral

## \* « Cœurs de nature » s'affiche

La France et l'Australie montent au créneau après la réunion à Brest, cet été, du groupe AMP de la Convention de mer régionale de l'Antarctique (CCAMLR).

La France et l'Australie proposent de créer sept AMP le long des côtes de l'Est-Antarctique. Cette proposition a pu être portée rapidement compte tenu du dynamisme de la recherche française sur la zone. Elle doit contribuer à la constitution

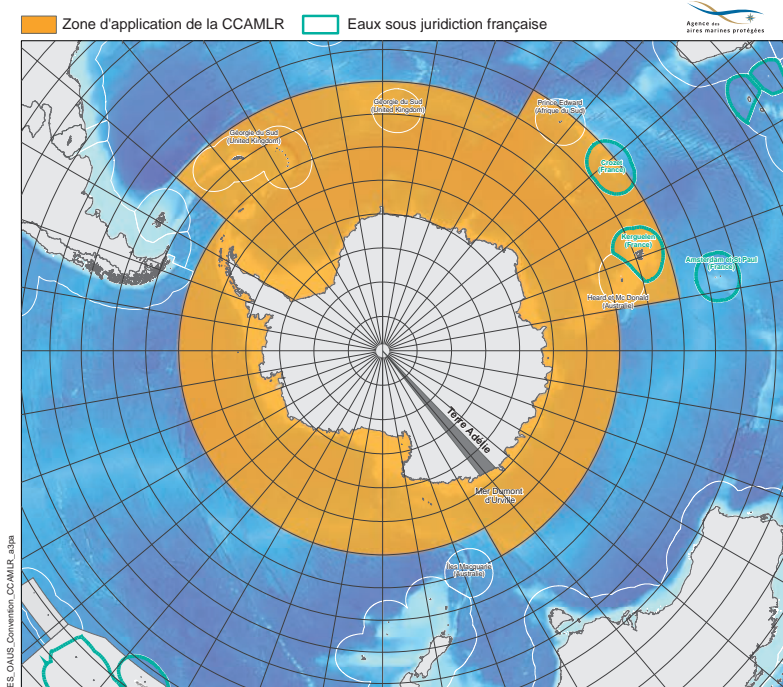
du réseau régional engagé au sein de la CCAMLR qui couvre l'ensemble de l'océan Austral. Coté français, un programme scientifique\* doit déterminer des zones à forts enjeux dans les eaux françaises des archipels subantarctiques, en coopération avec les autres Etats, afin de proposer la création de nouvelles AMP. « Ce programme sur le subantarctique implique un renforcement de la coopération régionale, notamment avec l'Australie et l'Afrique du Sud, en raison des populations d'oiseaux transitant sur l'ensemble de ces territoires », explique Philippe Koubbi, coordinateur du programme et vice-président du groupe de travail sur les AMP de la CCAMLR. Après l'Est-Antarctique, une nouvelle phase va commencer pour la France pour définir les zones candidates dans le

subantarctique et leur niveau de protection. « Des discussions sur les mesures de gestion de ces zones à fortes valeurs patrimoniales seront ensuite menées avec tous les portenaires concernés : administrations, usagers et scientifiques » précise François Gauthiez, directeur-adjoint de l'Agence. Le croisement des données sur la localisation des Hotspots de biodiversité avec celles relatives aux usages sera débattu. « Il faudra notamment déterminer si ces usages sont perturbants pour la biodiversité, dégager les priorités et les propositions de gestion » précise Cédric Marteau, des Terres australes et antarctiques françaises. Fin octobre, la CCAMLR doit étudier la proposition franco-australienne sur l'Est Antarctique. La commission statuera en 2012 sur son inscription dans le réseau d'AMP de l'océan Austral.

\* Laboratoire d'Océanographie de Villefranche sur mer, Centre d'études biologiques de Chizé, Muséum national d'histoire naturelle avec le soutien de l'Agence des aires marines protégées et les Terres australes et antarctiques françaises.

L'Agence est partenaire de l'exposition « Cœur de nature en France » présentée par le Sénat du 15 septembre 2011 jusqu'au 15 janvier 2012, sur les grilles du jardin du Luxembourg, à Paris. Douze photographes ont porté leurs regards sur plus de cinquante de ces « cœurs de nature » et sur les hommes et les femmes qui les protègent. Une occasion de découvrir quelques unes des AMP de Métropole ou d'Outre-mer comme le Parc national de Guadeloupe ou le Parc naturel marin d'Iroise.

[www.coeursdenatureenfrance.com/](http://www.coeursdenatureenfrance.com/)

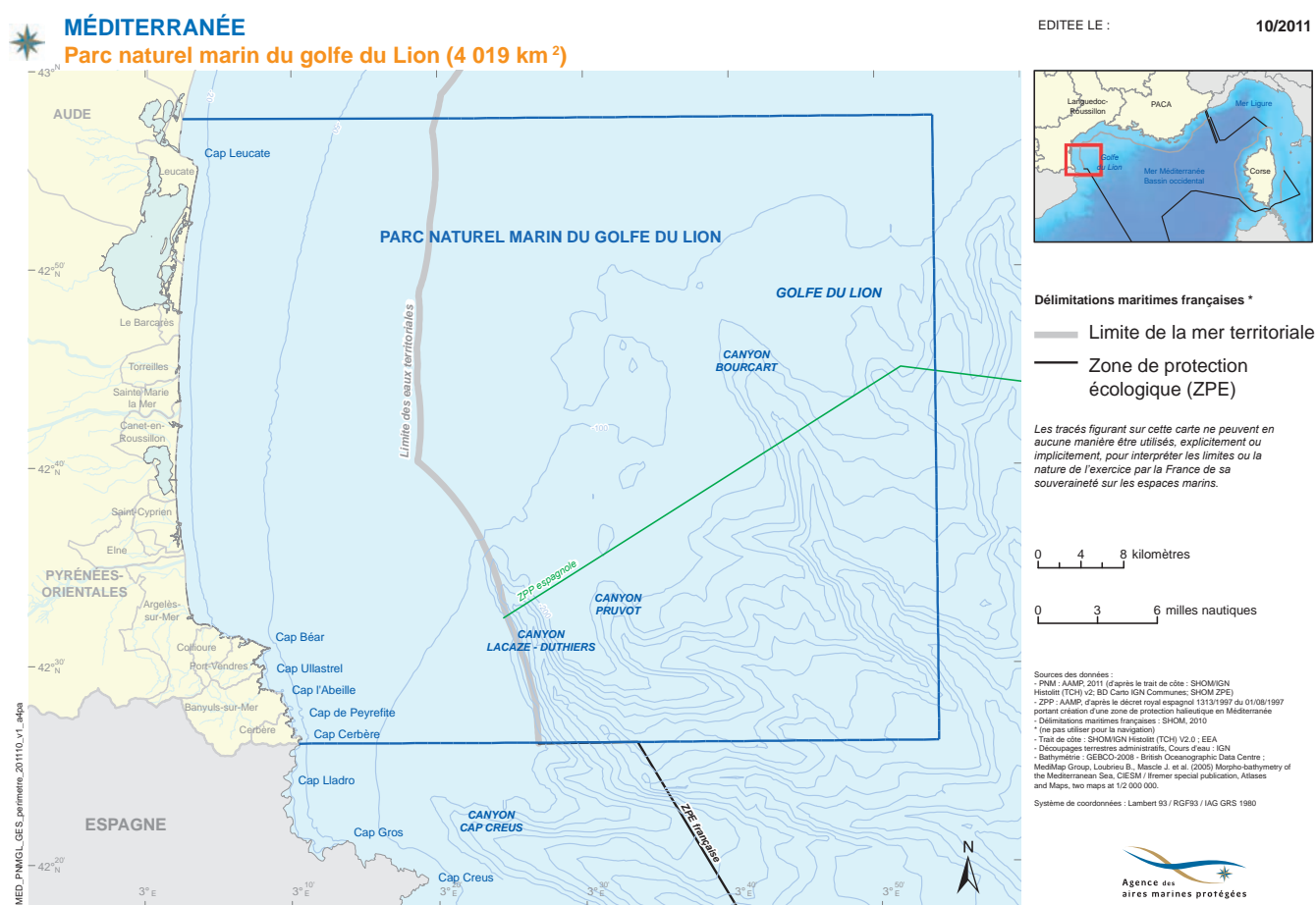


# Avis de naissance : un troisième parc

La ministre du développement durable a annoncé le 13 octobre dernier, à Banyuls, la création du troisième parc naturel marin, le premier en Méditerranée.

« Le Parc naturel marin du Golfe du Lion sera posé un sanctuaire mais un lieu vivant et ouvert où coexisteront de nombreuses activités maritimes professionnelles et de loisirs dès lors qu'elles respectent l'environnement ». C'est ainsi que Nathalie Kosciusko Morizet a inauguré le nouveau parc. Ce dernier abrite une biodiversité exceptionnelle (corail rouge, grand dauphin, mérrou brun...) et des paysages sous-marins remarquables (fonds rocheux et sableux, vallées sous-marines...). Après quatre années de concertation avec les acteurs locaux, le décret fixe le périmètre, la composition du conseil de gestion et les orientations de gestion, juste équilibre entre la protection des écosystèmes et le développement des activités

durables liées à la mer. Le conseil de gestion va devoir prendre en compte les enjeux de la zone : la forte démographie, le devenir du secteur de la pêche, des ressources marines en limite de surexploitation, le développement d'activités de loisirs, la culture maritime locale... Prochaine étape : l'installation du conseil de gestion qui compte 60 membres représentant les acteurs locaux. Ce « parlement de la mer » doit élaborer le plan de gestion et donnera un avis sur les demandes d'autorisation d'activités pouvant avoir un impact sur le milieu marin du Parc. L'Agence fournira les moyens humains et financiers. « Cet outil, vraiment adapté au milieu marin, va permettre aux usagers de gérer un espace remarquable en raison de son patrimoine naturel mais aussi des hommes qui y vivent », se réjouit Pierre Leca, directeur adjoint de l'Agence. Ce Parc vient compléter le réseau historique d'AMP françaises de Méditerranée.



## Golfe normand breton : un colloque pour aller plus loin

230 participants ont assisté à la seconde réunion de concertation de la mission d'étude du projet de Parc naturel marin du Golfe normand breton, organisée le 11 octobre, à Saint-Malo. Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la Manche, coordinateurs de la conduite du projet, ont souhaité faire un point d'étape avec tous les acteurs locaux concernés. Installée à Granville en 2010 par l'Agence, l'équipe de la mission d'étude a présenté la synthèse des diagnostics élaborés sur le patrimoine naturel et les activités du secteur étudié (du cap de la Hague à la baie de Saint Briec). Ce travail est le résultat de quelques 200 réunions et groupes de travail qui ont été organisés avec les acteurs bretons et normands. Les principaux enjeux ont été identifiés collectivement et un colloque scientifique organisé le 2 et 3 novembre prochain à Saint-Malo en partenariat avec l'Ifremer permettra encore de les préciser.

## Les P'tits mousses de l'Iroise

L'équipe du Parc naturel marin d'Iroise lance un appel à projet auprès des établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement marin exceptionnel du Parc. Les classes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique ou financier. Cet appel à projet s'adresse prioritairement aux écoles primaires des communes littorales et des îles de Sein, Ouessant et Molène. Les formulaires d'inscription sont à retirer jusqu'au 4 novembre 2011 sur : [www.parc-marin-iroise.gouv.fr/](http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr/)

## Stratégie nationale

Jérôme Bignon, président de l'Agence et du groupe « AMP » du Grenelle de la mer, a remis le rapport du groupe à la ministre du développement durable, le 13 octobre, à l'occasion de la création du Parc naturel marin du Golfe du Lion. Les propositions portent principalement sur une nouvelle stratégie nationale pour les aires marines protégées, en prenant en compte l'espace marin d'Outre-mer, et précise l'engagement du Grenelle de la mer visant à classer 10% des eaux françaises en réserve halieutique.

# Eaux Marquises

L'Agence, en partenariat avec la communauté scientifique\* et les Polynésiens, lance une vaste campagne d'exploration des fonds marins des îles Marquises.

« Vous allez venir vous intéresser et découvrir notre patrimoine ; et vous allez nous enrichir de vos nouvelles connaissances. Nous en sommes heureux et vous êtes les bienvenus ». C'est ainsi que le Président de la communauté de communes des îles Marquises, Joseph Kahia, s'apprête à accueillir la quarantaine de chercheurs qui vont se succéder pendant 80 jours de mer à bord du navire océanographique *Broveheart*. Leur mission : mieux connaître petits et grands fonds des îles Marquises. « Cet archipel, éloigné de tout, est connu pour un fort taux d'endémisme, à savoir d'espèces que l'on ne trouve qu'ici... J'espère de nouvelles découvertes, et surtout préciser la distribution géographique de la diversité des milieux marins entourant les îles. Ce travail permettra une vue globale de la diversité marine dans

cette zone » explique Serge Planes de l'unité mixte CRILOBE-EPHE du CNRS, responsable de la première partie de la campagne qui débute le 25 octobre. Outre les scientifiques et les plongeurs, le navire, équipé de laboratoires, embarquera également du matériel d'échantillonnage, un robot sous-marin et un planeur autonome permettant d'étudier les caractéristiques physicochimiques de l'eau. « Nous attendons de cette campagne des éléments de connaissance qui nous permettront de faire ce que nos anciens faisaient naturellement : vivre avec l'océan, vivre de ses ressources pour nourrir nos enfants et faire vivre nos familles tout en respectant son équilibre fragile », précise Joseph Kahia. Les résultats de cette mission seront mis à disposition des décideurs polynésiens en charge de la gestion du milieu marin.

\* L'Ifremer, l'IRD, le CNRS, le MNHN, l'Université de Polynésie, le Service polynésien de la pêche...

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie  
Rédactrice en chef : Agnès Poirat  
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart  
Ont participé à ce numéro : G. Cardin, S.D. Duron  
L. Germain, J.Gourves, E. Maison, C. Martinez, O. Musard,  
Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane  
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67  
[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)